# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents: 37 Nb. de représentés: 10

Nb. d'absents: 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

## AFFAIRE N° 30/1391:

Tableau des effectifs 2024

#### **ETAIENT PRESENTS:**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

### REPRESENTE (S):

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

#### ABSENTS:

MM. FATIMA Sofa, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Actise de l'étérités en periodic une 974-2017/01/56-2029/01/4530-1991-DE Date de lifetianemission : 19/12/2023 Date de l'étérités préliquire : 19/12/2023

Michel FONTAINE

#### Affaire n°30/1391: Tableau des effectifs 2024.

Direction des Ressources Humaines - Direction des Ressources

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour application de l'article 4 de la loi n° 84-53 sus-visée,

VU le Comité Technique du 25/10/2018 portant sur l'organisation du temps de travail du personnel des écoles.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de la commune,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE FIXER le tableau des effectifs communaux pour l'année 2024 et de l'arrêter au 31/12/2023 (Cf. : annexe jointe).

Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal.

P/EXTRAIT CONFORME,

Michel

LE MAIRÉ

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20231214-30-1391-DE Date de télétransmission : 19/12/2023 Date de réception préfecture : 19/12/2023